



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Violences faites aux femmes

Question au Gouvernement n° 1946

### Texte de la question

#### VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**M. le président.** La parole est à M. Aurélien Pradié.

**M. Aurélien Pradié.** Madame la garde des sceaux, elle s'appelle Aïda. Chaque jour ou presque, elle essuie les coups de son compagnon. Ce soir-là est plus sombre. Aïda fuit. Elle appelle le 115, alerte des amis. Elle ne trouve pas de secours. Alors Aïda revient à son domicile. Son bourreau la frappe. Puis la défenestre. Il la jette du deuxième étage. Aïda ne se relèvera que paraplégique. Son bourreau est condamné par la cour d'assises à quinze ans de prison. C'est un criminel.

Très vite, les avocats se tournent vers le fonds de garantie des victimes : 90 000 euros pour une vie brisée. Si peu ! Débute un nouveau calvaire, celui de l'administration. Le fonds ne répond pas. Il perd le dossier, puis vient l'affront : le fonds considère qu'Aïda est en partie coresponsable des coups qu'elle a reçus, parce qu'elle est revenue au domicile. Elle ne serait indemnisée qu'en partie. Ils osent mettre entre guillemets le mot « victime ». Une honte !

Cette décision révoltante a été admise par les cinq représentants des cinq ministres qui siègent au Conseil d'administration du fonds. Qu'avez-vous fait ? Avez-vous demandé des comptes à vos représentants ? Avez-vous démis ceux qui ont fauté ? Avez-vous agi ?

Marlène Schiappa a beaucoup promis. Elle a beaucoup twitté, comme d'habitude. Et après ? Entre le brouhaha médiatique d'une secrétaire d'État et le mutisme d'une garde des sceaux, il reste les victimes, bien seules face à leur drame.

Aïda porte en réalité le prénom de milliers de femmes victimes de violence. C'est l'ensemble de notre système qu'il nous faut revoir, loin des lois cosmétiques ou des opérations de communication.

Il faut réellement mettre en sécurité les victimes, réformer ce fonds de garantie, rendre immédiates les indemnités, accélérer les procédures. Madame la ministre, qu'attendez-vous pour vous attaquer au fond des choses ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**Mme Brigitte Bourguignon.** C'est honteux !

**M. le président.** La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Nicole Belloubet,** *garde des sceaux, ministre de la justice.* Monsieur le député, entre la dénonciation et l'action, j'ai, pour ma part, choisi l'action.

**M. Stéphane Peu.** C'est la moindre des choses.

**Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux.** Toutes les situations individuelles sont très douloureuses et souvent inacceptables, qu'il s'agisse d'une jeune femme qui meurt sous les coups de son bourreau ou d'une autre qui pourra obtenir une protection. Je le répète : toutes les situations sont douloureuses.

Avec le Gouvernement, ma collègue Marlène Schiappa et moi-même avons réellement décidé d'agir. Je donnerai deux exemples parmi tant d'autres. Tout d'abord, j'ai sollicité il y a moins de huit jours l'ensemble des procureurs pour les mobiliser sur la question des violences, notamment conjugales, faites aux femmes. Il est nécessaire que les procureurs soient d'une vigilance extrême et qu'ils utilisent tous les outils que la loi met à leur disposition.

**M. Claude Goasguen.** Vous ne répondez pas à la question !

**Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux.** Je pense notamment à l'ordonnance de protection qui, en France, est, jusqu'à présent, moins utilisée que dans des pays voisins comme l'Espagne. J'ai demandé aux procureurs de recourir davantage à ce dispositif juridique. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

**Plusieurs députés du groupe LR.** Répondez à la question !

**Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux.** Je pense également à des dispositifs comme le téléphone grave danger, qui sont utiles mais peuvent être rendus beaucoup plus performants. J'ai souhaité, dernièrement, utiliser d'autres dispositifs innovants, notamment des bracelets qui permettent d'alerter sur la présence d'une personne très violente à proximité.

Ces dispositifs juridiques innovants, c'est l'action, monsieur Pradié. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

**M. Claude Goasguen.** Vous ne répondez toujours pas à la question.

**Mme Nicole Belloubet, garde des sceaux.** S'agissant de la prise en charge des victimes, il est nécessaire d'être à l'écoute de l'ensemble d'entre elles. Soyez certain que nous le sommes, avec la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

**Mme Valérie Boyer.** Ce n'est pas une réponse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Aurélien Pradié](#)

**Circonscription :** Lot (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1946

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 mai 2019](#)